



COMMUNE DE MONTAUTOUR
DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE – 1 Rue de la Mairie
35210 MONTAUTOUR

Tél. 02.99.76.10.16
mairie@montautour.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213501851-20260924-2026_052-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MONGODIN Thierry, Maire.

Etaient présents :

MONGODIN Thierry, FORTIN Sébastien, BRISSIER Marie-Annick, JANNIER Romain, GRANGER Didier, HORY Christelle, ROUSSEL Nicolas, CHEMINANT David, HERISSET Mélina, GUESDON Salomé.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents avec procuration de pouvoir :

Etaient absents sans procuration de pouvoir :

OGER Stéphanie.

Date de la convocation : 18/09/2026

Date d'affichage : 18/09/2026

A été nommé secrétaire de séance : GRANGER Didier.

Délibération n°2026-052

Objet : Réhabilitation du presbytère : validation du devis de l'architecte d'intérieur.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que, dans le cadre de la réhabilitation du presbytère, la commune souhaite aménager et valoriser l'intérieur du gîte communal afin d'assurer une cohérence générale dans son aménagement, sa décoration et son identité ;

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire spécialisé afin d'assurer la conception de la décoration intérieure, la sélection des matériaux, revêtements, peintures, luminaires et accessoires, ainsi que l'accompagnement et la coordination nécessaires à la réalisation du projet ;

Considérant le devis présenté par la société Atelier Carte Blanche, portant sur une mission de décoration intérieure – gîte sur 3 niveaux ;

Considérant que cette mission comprend notamment :

- la conception de la décoration de l'ensemble des espaces du gîte ;
- la sélection des matériaux, textiles et éléments de décoration ;
- les recherches et sélections de revêtements de sols, peintures et papiers peints ;
- le choix des peintures et harmonies colorées ;
- le choix des luminaires et éléments décoratifs ;
- la réalisation des dossiers de consultation et documents de validation ;
- la préparation des documents nécessaires aux entreprises ;
- l'agencement de la cuisine ;
- la préparation des plans et éléments de décoration ;
- la préparation des commandes de papier peint ;
- l'accompagnement et les échanges avec les entreprises ;
- le suivi et l'assistance au choix des finitions et à la réception des travaux ;

Considérant que le montant de cette prestation s'élève à 28 000 € HT avec un montant de TVA à 5 600 € soit un taux de 20 % soit un montant de 33 600,00 € TTC :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **D'APPROUVER** le devis présenté par la société Atelier Carte Blanche relatif à la mission de décoration intérieure du gîte communal, pour un montant de 28 000,00 € HT, soit 33 600,00 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre, dans la limite du montant approuvé par la présente délibération.
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits en section d'investissement au budget communal.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. MONGODIN Thierry.

